Philippe Guillermic

La comptabilité pas à pas











Élaboration du bilan, du compte de résultat

Vuibert

25000 exemplaires

Philippe Guillermic

La comptabilité pas à pas Édition 2022-2023

Vuibert

Maquette de couverture: Mademoiselle

Mise en page: Hervé Soulard

ISBN: 978-2-311-62551-6

© Magnard-Vuibert – janvier 2022 – 5, allée de la 2^e D.-B. – 75015 Paris

Site Internet: www.vuibert.fr

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite» (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le «photocopillage», c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le «photocopillage» menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être faites avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris.

Tél.: 0144074770





Intro	oduction	
Char	pitre 1 – La réglementation comptable et son application	9
1.	À qui s'applique la réglementation	
2.	Les tiers et la comptabilité	
3.	L'exercice comptable	
4.	Les principes comptables	
5.	La fonction comptable	
6.	Les documents comptables	2
7.	Les éditions comptables	24
Chap	pitre 2 – Le plan comptable	25
1.	Plan comptable général et plan comptable de l'entreprise	25
2.	Classes comptables, bilan et compte de résultat	26
3.	Le plan comptable expliqué	27
Chap	pitre 3 – La méthode d'enregistrement des écritures	37
1.	La notion de débit et de crédit	37
2.	La contre-passation et la régularisation	39
3.	La partie double	4
4.	Le compte en «T»	4
	Cas pratique n°1 – Détermination d'un solde bancaire	42
5.	Vos premières écritures	43
6.	Présentation du grand-livre	
7.	Présentation de la balance	
8.	Présentation du bilan et du compte de résultat	
9.	Le traitement comptable résumé en 6 étapes	
Chap	pitre 4 – Les fournisseurs	53
1.	Comptabilisation des factures d'achats et de frais généraux	54
2.	L'avoir	60
3.	Cas particuliers	62
	Cas pratique n°2 – Enregistrement des factures d'achats	65
4.	À propos des immobilisations	65
5	Connaissez-vous les 4 « A »?	66

Chap	pitre 5 – Les clients	67
1.	Enregistrement des factures de vente	67
	Cas pratique $n^{\circ}3$ – Enregistrement des factures de ventes	71
2.	Connaissez-vous les 3 « R » et l'Escompte ?	72
Chap	oitre 6 - La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	73
1.	Principes généraux	
2.	La déclaration de TVA en pratique	
	Cas pratique n°4 – Déclaration de TVA	78
3.	La TVA : un indicateur de rentabilité ?	78
Chap	oitre 7 – Les opérations de trésorerie	80
1.	La banque	
2.	Les placements en trésorerie	
3.	Les virements internes	
	Cas pratique n°5 – Écritures de banque	86
4.	La gestion de la trésorerie, le tableau prévisionnel de trésorerie	87
5.	Le rapprochement bancaire	
	Cas pratique n°6 – Rapprochement bancaire	93
6.	La perte d'un chèque : la lettre de désistement	95
7.	La caisse	96
Chap	pitre 8 – Les effets de commerce	.100
1.	L'effet de commerce: son mécanisme	100
2.	Remise de l'effet à l'encaissement et attente de l'échéance pour le paiement	101
3.	Le fournisseur a besoin de trésorerie	102
4.	Enregistrement d'un paiement effectué au moyen d'un effet	103
Chap	oitre 9 – La paie et les charges sociales	. 105
1.	Le bulletin de paie côté part salariale et son enregistrement	106
2.	Les déclarations sociales	
3.	Le bulletin de paie côté part patronale et son enregistrement	110
	Cas pratique n°7 – Enregistrement d'un bulletin de paie	113
	Cas pratique n°8 – Déclaration Urssaf	114
Chap	oitre 10 – La préparation du bilan et du compte de résultat	. 115
1.	Les immobilisations	116
	Cas pratique n°9 – Amortissement linéaire	123
	Cas pratique n°10 – Amortissement dégressif	126
2.	Les stocks	126
	Cas pratique n°11 – Variation des stocks	130

3.	Le rattachement des charges et des produits à l'exercice	131
	Cas pratique n°12 – Rattachement des charges et produits à l'exercic 135	:e
4.	Les provisions pour risques et charges, les dotations pour dépréciation de	
	valeurs d'actif	
	<i>Cas pratique n°13</i> – Provisions pour risques	142
5.	Les charges à payer, les produits à recevoir	142
6.	Les intérêts courus non échus	143
7.	La balance de clôture	145
8.	Le bilan	147
9.	Le compte de résultat	151
10.	L'annexe	153
11.	La clôture de l'exercice et l'ouverture du nouvel exercice	154
Chapi	itre 11 – Opérations avancées	. 156
1.	Les emballages	156
2.	Les frais accessoires	158
3.	Les opérations en devises	161
4.	Les subventions	
5.	Les cessions d'immobilisations	164
6.	Les extournes	
7.	Le lettrage des comptes	169
8.	Le budget prévisionnel	
Chap	itre 12 – Corrigés des cas pratiques	. 178
Lexiq	ue	. 190

Introduction

L'apprentissage facile de la comptabilité

Vous avez toujours pensé qu'il serait utile de vous former à la comptabilité, mais que cela risquait d'être fastidieux. Il convient de relativiser. Voici une méthode dont le but est de faciliter votre compréhension de la comptabilité, pour finalement la considérer facile, y compris les travaux avancés relevant du bilan. Si vous désirez mieux suivre l'évolution de votre entreprise afin d'agir et réagir sur certains chiffres, d'avoir une vision plus claire de sa situation financière, d'envisager des investissements pour la développer, il est vraiment indispensable que vous acquériez des bases comptables et appréhendiez ses comptes avec objectivité. Cette méthode, qui est simple et utilise des cas très banals, ceux du quotidien de toute entreprise, est faite pour vous.

La technique comptable ne nécessite pas de dispositions spécifiques, ni de grandes connaissances ou d'aptitudes en mathématiques. La logique comptable relève simplement de l'utilisation d'une méthode précise et méthodique de classement des chiffres dans les comptes, dont la présentation facilite l'interprétation des informations économiques de l'entreprise.

Cette logique comptable s'acquiert progressivement, jusqu'au déclic où l'on s'aperçoit que l'on a désormais compris le mécanisme. Il suffit juste d'assimiler les bases et de comprendre «l'esprit comptable». C'est ce que vous propose cet ouvrage. Au fil des chapitres, vous allez cultiver

cet esprit pas à pas et acquérir les principes de base que vous assimilerez à l'aide des exemples et des cas pratiques sur lesquels vous serez amené à travailler (rassurez-vous, vous pourrez consulter les corrigés qui vous sont proposés en fin d'ouvrage).

Pourquoi parle-t-on de comptabilité générale?

En France, chaque entreprise a l'obligation de tenir une comptabilité selon des principes normalisés.

Ces normes, légales et unifiées, donnent obligation à l'entreprise de fournir annuellement un bilan et un compte de résultat, documents qui permettent, entre autres:

- aux services fiscaux de déterminer le montant de l'impôt sur les sociétés;
- aux banques de connaître la solvabilité de l'entreprise dans le but de lui accorder ou non un prêt ou des facilités financières;
- aux investisseurs de se prononcer sur leur participation.

Les outils de gestion

Adossées à la comptabilité et à ses préconisations strictes, des méthodes de gestion se profilent. Celles-ci ne sont pas obligatoires mais s'avèrent pourtant indispensables au pilotage économique d'une entreprise. Par exemple, si l'établissement du bilan est obligatoire, rien n'oblige légalement l'entreprise à élaborer des tableaux de bord prévisionnels. Autre exemple: si l'entreprise se doit d'effectuer des déclarations de TVA, rien ne la contraint à préparer des prévisions de trésorerie... Et pourtant, ces outils sont indispensables car ils permettent de mettre en lumière des informations essentielles:

- le solde bancaire issu de la comptabilité servira à élaborer le prévisionnel de trésorerie;
- le bilan sera la base du budget prévisionnel, etc.

C'est pourquoi nous compléterons notre étude de la comptabilité générale par la présentation de techniques de gestion simples, pratiques mais indispensables.

La réglementation comptable et son application

1. À QUI S'APPLIQUE LA RÉGLEMENTATION

En France, la comptabilité normalisée concerne l'ensemble des acteurs économiques:

- les commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales;
- l'ensemble des sociétés (SARL, EURL, SA, SAS...);
- les associations, syndicats, fondations, comité social et économique...

La majeure partie des personnes morales est soumise à la tenue d'une comptabilité réglementée, même si la méthode diverge selon la nature de l'activité (la comptabilité d'un cabinet d'avocats a ses particularités, par exemple).

La méthode varie aussi selon les spécificités du type d'organisation. Les petites associations (clubs sportifs, associations musicales, comités de quartier...) n'auront peut-être pas de comptes à rendre. Cependant, dès qu'elles prennent une certaine importance, qu'elles emploient des salariés ou perçoivent des subventions, elles ont tout intérêt à se conformer aux normes comptables.

Si la comptabilité des associations, des banques ou des assurances, des sociétés commerciales, etc., présente quelques différences, tous ces statuts appliquent des normes comptables qui reposent sur un socle commun, celui des principes de la comptabilité légale et normalisée, telle qu'elle est développée dans ce livre.

2. LES TIERS ET LA COMPTABILITÉ

Les comptes de l'entreprise consacrent une large part aux comptes de tiers. Il est nécessaire de bien les connaître, car beaucoup d'entre eux sont concernés par la comptabilité de l'entreprise. Au titre de ces tiers figurent:

- L'administration fiscale, au premier rang des intéressés, puisqu'elle prélève l'impôt sur les sociétés, la TVA, la taxe sur les salaires, la taxe sur les véhicules de sociétés, etc.
 - Les divers impôts et taxes sont calculés à partir de chiffres issus de la comptabilité.
- Les organismes sociaux, comme l'Urssaf (Sécurité sociale), l'assurance chômage, les caisses de retraite et de prévoyance...
 - ➤ Ces organismes collectent en fonction des déclarations.
- Les financeurs, tels que les banques qui accordent des prêts à l'entreprise, les investisseurs, les apporteurs de capitaux et les actionnaires.
 - ➤ Les financeurs ont besoin d'analyser les comptes de l'entreprise avant d'accorder leur confiance et d'apporter leur financement.
- Les salariés et les organismes qui les représentent, tels que le comité social et économique, les représentants du personnel, les syndicats...

➤ Ces salariés peuvent être concernés par les résultats financiers, a fortiori quand la conjoncture est conflictuelle.

• Les autres entreprises

- Les clients veulent par exemple s'assurer de la bonne santé financière de leurs fournisseurs afin de sécuriser leurs approvisionnements.
- ➤ Les fournisseurs veulent éviter le risque d'impayés de clients peu solvables.
- Les concurrents veulent pouvoir s'inspirer de bonnes méthodes pratiquées par leurs rivaux (par exemple, s'ils gèrent un stock minimal, s'ils ont recours à l'intérim...) et de toutes leurs idées de gestion en général si elles sont bonnes à copier.
- La justice, comme le tribunal de commerce, les avocats, les huissiers, le conseil des prud'hommes...
 - ➤ Ces tiers, dans le cadre d'un litige, peuvent demander toutes les pièces comptables pouvant avoir valeur de preuve.

De nombreux tiers sont donc concernés de près ou de loin par la comptabilité d'une entreprise, qui peut être consultée par les uns et les autres. En effet, toutes les entreprises doivent en principe adresser leurs comptes aux greffes des tribunaux de commerce. Et ces derniers peuvent communiquer les bilans d'une société à quiconque les leur demande moyennant un coût modique. La consultation des comptes d'une société est également possible *via* certains services proposés par des sites Internet:

- www.societe.com;
- www.infogreffe.fr.

Bien évidemment, excepté les tiers, les personnes qui sont normalement les plus impliquées dans l'élaboration et le suivi de la comptabilité de l'entreprise en sont ses dirigeants. S'ils ne passent pas en pratique les écritures, ces dirigeants doivent néanmoins utiliser la comptabilité de leur entreprise comme un outil de gestion. Savoir «lire» les comptes de leur entreprise est donc indispensable dès lors que la pérennité de l'activité est en jeu. Et connaître la méthode comptable s'avère bien sûr pour ces dirigeants un avantage indéniable dans le pilotage de leur entreprise.

Exemple applicatif

L'analyse des comptes de ses fournisseurs peut être une mine d'informations et procure des avantages indéniables. C'est une aide incontestable si l'on veut sécuriser ses approvisionnements, mieux négocier ses contrats et réaliser des économies.

Prenons l'exemple de la construction d'un entrepôt. Ce projet de construction doit être réalisé en quatre mois. Il sera fait appel à divers prestataires: entreprises de maçonnerie, charpentiers, couvreurs, électriciens, architectes... Afin de sélectionner les entreprises prestataires, il convient que nous étudiions les différents devis et mettions en concurrence les divers corps de métiers. Parmi eux, les maçons ont fourni trois devis:

- la première entreprise adresse un devis de 94000 € HT;
- la deuxième, un devis de 95000 €;
- la troisième, un devis de 100500 €.

Préalablement à notre étude comparative, nous avons obtenu les bilans de ces trois entreprises: ces bilans nous donnent des indications financières et juridiques sur chacune, et précisent également le nombre de salariés qu'elles emploient. À partir de ces données, nous dressons le tableau comparatif suivant.

Fournisseurs	Devis HT	Chiffre d'affaires annuel (€)	Bénéfice annuel (en % du CA)	Nombre de salariés
Maçon 1	94000€	94000	1,98	1
Maçon 2	95000€	330000	12	15
Maçon 3	100500€	120258000	3	786

Rappel: le chiffre d'affaires d'une entreprise est, pour une période donnée (un an, par exemple), le montant de ses ventes réalisées (mais pas forcément payées).

Le tableau indique que:

- Pour le maçon 1, nous sommes certainement un client très intéressant car notre projet correspond à son chiffre d'affaires annuel. Toutefois, il n'a qu'un seul salarié. Comment pourra-t-il venir à bout de la construction de notre entrepôt en quelques mois sans en retarder le chantier? Cette petite société n'a apparemment pas la taille nécessaire pour réaliser notre projet dans les délais impartis (quatre mois). La prudence veut que l'on écarte ce fournisseur, car comment effectuera-t-il en quatre mois ce qu'il réalise en une année? Rien ne garantit qu'il ne ralentira pas l'ensemble du chantier.
- Le maçon 2 est une société de taille plus importante. Notre chantier représente une part intéressante de son chiffre d'affaires annuel, environ trois mois et demi de son activité annuelle (12 mois × 95000 ÷ 330000 = 3,45 mois). Nous représentons un client intéressant pour lui. Avec 15 salariés, il a, de plus, certainement les moyens de respecter les délais. Enfin, au vu de son bénéfice annuel, nous pourrons sans doute négocier plus facilement ses tarifs. Nous pouvons, par exemple, nous fixer un objectif de négociation ramenant le devis de 95000 à 90000 €. S'il refuse, nous pourrons probablement négocier une remise commerciale de 3 %, ce qui ramènera le coût à 92150 €.
- Pour le maçon 3, notre projet est une petite affaire au regard de son chiffre d'affaires annuel. À un niveau proche de 1 % de son chiffre d'affaires, nous ne sommes sans doute pas un client intéressant pour lui. C'est peut-être pour cette raison qu'il a été tenté de gonfler le devis. En tout cas, quitte à travailler pour nous, il a tout intérêt à y trouver son avantage. Il sera donc difficile de négocier avec cette entreprise, car nous avons peu d'arguments à faire valoir

En conclusion, il sera probablement nécessaire de négocier avec le deuxième maçon si nous souhaitons obtenir un meilleur prix et nous assurer le respect des délais pour la réalisation de notre entrepôt. En connaissant les marges globales des prestataires, il est plus facile de savoir auxquels il est possible de demander une remise. En procédant ainsi pour l'ensemble des devis des différents corps de métiers (plomberie, charpente, couverture,

électricité, etc.), les économies cumulées que nous allons pouvoir réaliser seront appréciables. En outre, connaître les bilans des prestataires est sécurisant: on apprend ainsi que certaines sociétés connaissent d'importantes difficultés financières, ce qui nous évitera notamment de verser, à fonds perdu, un acompte à une entreprise qui risque la faillite.

3. L'EXERCICE COMPTABLE

La période de détermination du résultat de l'entreprise est l'**exercice comptable**.

Cette expression, typique du monde de la comptabilité, est la période du traitement comptable dont le terme normal est la préparation du bilan. L'année civile court du 1^{er} janvier au 31 décembre, mais ce n'est pas obligatoirement le cas de l'exercice comptable d'une société. La durée normale de l'exercice comptable est d'une année, mais les dates de fin et de début de l'exercice peuvent varier d'une société à l'autre, par exemple:

- du 1^{er} janvier au 31 décembre (si l'exercice comptable correspond à l'année civile, comme c'est souvent le cas);
- du 1^{er} juin de l'année au 31 mai de l'année suivante;
- toute autre période d'un an ne correspondant pas à l'année civile.

Les dates de début et de fin de l'exercice comptable sont en principe décidées au moment de la création de la société et peuvent être inscrites aux statuts. L'exercice comptable se déroule sur une année pleine, sauf dans deux cas:

1. À la création de la société. La date de début du premier exercice ne commence pas nécessairement au 1^{er} janvier. Les dirigeants de l'entreprise ont le choix:

- soit faire courir le premier exercice de la date de création jusqu'à une date choisie pour les comptes annuels – par exemple, du 15 février au 31 décembre de la même année;
- soit opter pour une période supérieure à 12 mois par exemple, du 15 février de l'année de création au 31 décembre de l'année suivante.

Attention! À la création de la société, la durée maximale du premier exercice ne pourra pas dépasser 24 mois. La durée minimale du premier exercice pourra, en théorie, être inférieure à un mois.

2. À la dissolution de la société (fin d'activité). Le jour où l'entreprise arrête définitivement son activité est aussi le terme du dernier exercice comptable.

En dehors de ces deux exceptions, les exercices comptables sont toujours d'une durée d'un an (12 mois complets).

C'est durant l'exercice que se réalisent les travaux comptables et c'est à son issue qu'est déterminé le résultat de l'exercice, qui se traduit soit par des pertes, soit par des bénéfices. S'il y a un bénéfice, les services fiscaux le taxeront par le biais de l'impôt sur les sociétés (IS). Par conséquent, on peut dire que l'IS est la principale justification de la durée d'un exercice comptable, car c'est la période d'assujettissement fiscal. Sitôt l'exercice clôturé, le suivant est ouvert.

À savoir

La plupart des exercices comptables correspondent à l'année civile. Tous les ans, à la même période, les cabinets d'expertise comptable sont en période de grande activité. Les bilans doivent être prêts avant le 30 avril pour les sociétés dont l'exercice s'est achevé au 31 décembre de l'année précédente. Cette échéance peut bénéficier d'un délai supplémentaire d'une semaine environ (tolérance), mais la quasi-totalité des travaux comptables aura dû être effectuée avant le 15 avril afin de connaître le montant de l'impôt sur les sociétés (IS).

Dans le cas d'une création de société, choisir une date de fin d'exercice différente du 31 décembre (par exemple le 31 mai, le 30 septembre...) peut être avantageux: cela permet d'avoir un expert-comptable plus disponible aux dates de bilan, voire de mieux négocier avec lui son contrat et le montant de ses honoraires.

4. LES PRINCIPES COMPTABLES

Le travail comptable doit impérativement se conformer à la réglementation en vigueur et suivre ses obligations fondamentales. Il n'est pas possible de déroger à ces principes légaux et vous devez les appliquer tout au long de vos travaux comptables. Voici maintenant les principes comptables les plus importants.

Principe de régularité – La comptabilité sera effectuée dans les règles définies par le plan comptable général (que nous verrons plus loin). D'une manière générale, la comptabilité sera traitée conformément à la législation.

Principe de sincérité – Les comptes doivent traduire la réalité, sans fausses écritures ni fausses déclarations. Ils doivent refléter la stricte réalité. Le principe de sincérité est lié au principe de régularité.

Principe de prudence – Les comptes sont gérés indépendamment de tout optimisme. Un stock de marchandises, par exemple, ne sera pas évalué à son prix de vente supposé, tant qu'il n'aura pas été vendu. Si une subvention est espérée, elle ne sera pas comptabilisée tant qu'elle n'aura pas été notifiée par l'organisme devant l'accorder. À l'inverse, toute perte probable devra être intégrée: par exemple, une procédure aux prud'hommes qui n'est pas encore jugée mais dont l'issue semble défavorable, ou encore un client en défaut manifeste de paiement.

Principe de permanence des méthodes – Dans la mesure où l'entreprise a la possibilité d'appliquer une méthode comptable plutôt qu'une autre, elle doit la garder d'un exercice sur l'autre. Par exemple, si elle décide d'amortir ses véhicules sur 5 ans, elle ne pourra pas décider l'année suivante, sans raison, de les amortir sur 3 ans – ce qui pourrait avoir comme conséquence de diminuer le résultat fiscal, et donc l'impôt (nous verrons plus explicitement ce genre de cas lorsque nous aborderons les immobilisations et leurs amortissements).

Donc, le principe de permanence des méthodes implique qu'il vous est interdit de changer les méthodes comptables de votre entreprise sans motif ou à votre seule initiative.

Principe d'indépendance des exercices – À chaque exercice comptable correspondent des dépenses et des recettes (nous parlerons plutôt, bientôt, de charges et de produits). Une dépense concernant l'année 2022 sera comptabilisée en 2022, pas en 2023. Si l'on reçoit une facture d'assurance en juin 2022, et qu'elle concerne six mois en 2022 et six mois en 2023, l'on rattachera les sommes concernées à chaque exercice.

Puisque le résultat comptable (déterminé lors du bilan) est le préalable au résultat fiscal, et donc à l'imposition, il est obligatoire que chaque somme soit bien imputée au bon exercice.

Principe de continuité de l'activité – Une société, normalement, est faite pour durer.

Sauf si elle se trouve en fin d'activité – dans le cas d'une liquidation judiciaire, par exemple –, les comptes de la société seront évalués différemment de la méthode comptable normale, car il s'agit alors d'une entité économique vouée à disparaître.

Principe de non-compensation – Il est impossible de compenser des dettes au passif par des créances à l'actif (les termes «actif» et «passif» seront expliqués plus loin). Plus généralement encore, il ne faut pas compenser une somme qui ferait défaut dans un compte par une autre somme destinée, de par sa nature, à un autre compte. Si l'on n'a pas payé un fournisseur, on ne soldera pas son compte avec le trop-perçu d'un client.

Voici un cas réel, qui illustre ce principe de non-compensation. Près de Cholet, dans une entreprise du secteur textile, un employé a obtenu de la direction un prêt personnel, mais il est mis un terme à son contrat de travail un peu plus tard (pour d'autres raisons). L'employeur décide de déduire du solde de tout compte de son employé le montant restant dû sur le prêt. Il a été condamné aux prud'hommes: la compensation est, non seulement interdite, mais aussi fort peu appréciée par les tribunaux.

Zoom

Une comptabilité correctement tenue, un moyen de preuve

Les principes comptables ont une grande importance d'un point de vue juridique. Celui qui tient correctement sa comptabilité peut l'invoquer en tant que preuve. En droit des affaires et dans le cadre de procédures, on peut avoir à produire certains documents comptables, mais seuls les documents issus d'une comptabilité correctement tenue auront une valeur en tant que preuve. La comptabilité peut ainsi être considérée comme «l'algèbre du droit »¹.

5. LA FONCTION COMPTABLE

Les métiers comptables sont de deux types: internes à l'entreprise (salariés) ou externes (experts-comptables, commissaires aux comptes...).

A. Les comptables de l'entreprise

Les comptables de l'entreprise sont des salariés affectés à la fonction comptable. En charge de tâches diverses, on les appelle indifféremment:

- secrétaire comptable, aide comptable, chargé de facturation...;

La comptabilité, algèbre du droit et méthode d'observation des sciences économiques, P. Garnier, Dunod, 1947.

La comptabilité pas à pas

Expliquée simplement avec un schéma progressif d'apprentissage, illustrée d'exemples réels tirés de la vie quotidienne d'une entreprise, ponctuée d'astuces et d'aides à la compréhension, la comptabilité va vite devenir pour vous un jeu d'écritures très logique.

Principes essentiels et documents utiles.

🔽 Enregistrement des opérations courantes : achats, ventes, frais généraux...

Opérations et suivi de trésorerie, rapprochement bancaire.

Déclaration de TVA, enregistrement des paies et des charges sociales...

🔽 Élaboration de la balance, du bilan et du compte de résultat.

En donnant une image chiffrée et ordonnée de votre entreprise, la comptabilité va s'avérer un outil essentiel qui vous permettra d'en maîtriser les comptes et d'en prévenir les accidents de gestion.

Un guide de référence proposant une méthode d'apprentissage progressive et efficace de la comptabilité, décliné dans sa 6° édition.



Philippe Guillermic, qui exerce depuis 25 ans des responsabilités dans le domaine de la gestion au sein de sociétés et dans le secteur associatif, a également enseigné la comptabilité au CNAM (Pays de Loire puis Boulogne-Billancourt), dans divers organismes et en entreprises. Il est l'auteur de *La Gestion d'entreprise pas à pas* ainsi que de *Compta*, *Finance* et *Plan comptable général* dans la collection *Fast & Curious*.

ISBN: 978-2-311-62551-6





